

21 SEPTEMBRE 2025

N79
DOMPIERRE-SUR-BESBRE
3^e Goulot
de Dompierre

fiche d'inscription
« véhicule participant »

- 1 fiche à compléter par véhicule -

dans le cadre
de la semaine des
journées européennes
du patrimoine 2025

www.retromobiledompierre.sitew.fr



European Heritage Days
Journées européennes
du patrimoine



7 communes partenaires :

Dompierre-sur-Besbre
Beaulon
Châtel Perron
Diou
Saint-Pourçain-sur-Besbre
Saligny-sur-Roudon
Vaumas



Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable) :

E-Mail (pour la confirmation d'inscription) : Courrier

Participera à la manifestation du « 3^e GOULOT DE DOMPIERRE » le dimanche 21 septembre 2025, tenues et accessoires d'époque appréciés.

Tarifs de participation : 15 € par véhicule

Gratuit pour les deux-roues, les avant-guerre et utilitaires de + 3,5 t

avec le VÉHICULE :

Marque : Modèle : Année* : validé par l'organisateur.

*Qui peut participer ? Les véhicules à 2, 3 ou 4 roues voire plus, mis en circulation jusqu'en 1990.

Nom du club : Nombre de véhicules approx. participant au sein du club :
ou cocher si à titre individuel

Nombre total de personnes transportées (conducteur compris) : dont enfants (- de 12 ans).

Horaires : de 8 h 30 à 11 h.

Villages de départ où les équipages participants se verront offrir 2 tickets café-viennoiserie de bienvenue, une plaque rallye (hors deux-roues), un sac d'accueil et une carte regroupant les itinéraires à l'attrait touristique ou historique reliant les 7 communes.

Libre choix de départ pour les 100 premiers inscrits.

Cocher le VILLAGE-DÉPART souhaité : (consultez les adresses des lieux de départ sur la page « PROGRAMME »)

Beaulon

Saint-Pourçain-sur-Besbre

Châtel Perron

Saligny-sur-Roudon

Diou

Vaumas

Je joins mon chèque de règlement à l'ordre du Rétro Mobile Club Dompierrois accompagné d'une enveloppe libellée à mon adresse et affranchie pour recevoir ma CONFIRMATION D'INSCRIPTION ainsi que mon PASS Goulot (si vous n'avez pas d'adresse mail) avant le 13 septembre 2025 à RMCD Mairie - 03290 Dompierre-sur-Besbre. Si vous vous inscrivez en ligne, votre PASS vous sera délivré automatiquement en le téléchargeant sous forme de formulaire PDF, dès validation de votre inscription.

Je joins une copie de la carte grise de mon véhicule (obligatoire).

Je joins une copie d'attestation d'assurance de mon véhicule (obligatoire).

Je certifie que mon véhicule est en règle, autorisé à circuler sur la voie publique et régulièrement assuré.

Je certifie que je suis titulaire du permis de conduire au moment de la manifestation et m'engage à respecter le règlement de la manifestation et le Code de la Route. En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas d'accident. J'autorise les organisateurs à utiliser l'image de mon matériel et de ses occupants pour des reportages presse ou télévisés.

Lu et approuvé,

Fait à, le Signature :

21 SEPTEMBRE 2025

N79
DOMPIERRE-SUR-BESBRE
3^e Goulot
de Dompierre

programme

dans le cadre
de la semaine des
journées européennes
du patrimoine 2025



European Heritage Days
Journées européennes
du patrimoine

7 communes partenaires :

Dompierre-sur-Besbre
Beaulon
Châtel Perron
Diou
Saint-Pourçain-sur-Besbre
Saligny-sur-Roudon
Vaumas

www.retromobiledompierre.sitew.fr

PROGRAMME DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

• De 8 h 30 à 11 h, les participants devront se présenter dans leur commune d'accueil où leurs seront remis: 1 plaque rallye ainsi qu'un sac contenant 2 tickets pour café/viennoiserie et une carte regroupant les itinéraires à l'attrait touristique ou historique reliant les 7 villages associés à la manifestation.

Les points d'accueil resteront ouverts jusqu'à 12 h. Après 12 h, rendez-vous à Dompierre-sur-Besbre, Parc de la Roseraie.

La plaque rallye devra être visible de l'extérieur du véhicule de façon à identifier facilement les participants par les organisateurs, afin de pouvoir les insérer dans les villages associés sans générer un ralentissement trop important de la circulation.

L'itinérance se fera par un passage à **Dompierre-sur-Besbre**, carrefour des routes d'accès aux différents villages participants.

À part ce point de croisement, les participants feront à leur gré leurs itinéraires et visites dans les villages associés.

À **Dompierre-sur-Besbre** auront lieu différentes animations : accueil au Parc de la Roseraie, expo de véhicules anciens de collection, balades à cheval...

- **12 h :** ouverture aux véhicules participants de l'espace d'exposition et pique-nique avec food-trucks et buvette au Parc de la Roseraie ;
- **14 h :** parc de la Roseraie: démonstrations diverses, animations ;
- **15 h :** départ de la concentration et du bouchon dans les rues de Dompierre (itinéraire défini). Décoration des rues par le Comité des Fêtes de Dompierre et les commerçants dompierrois.

Accessoires, scénettes, tenues et ambiance d'époque appréciés.

- **17 h :** remise des prix et fin des festivités.

COMMUNES ET LIEUX D'ACCUEIL :

de 8 h 30 à 11 h. Points d'accueil ouverts jusqu'à 12 h

- > **BEAULON :** collec. privée matériels agricoles de J.-M Gerbier : 1, Le Raclat ;
- > **DIU :** marché couvert ;
- > **CHÂTELPERRON :** parking restaurant *La Grotte aux Fées* ;
- > **SALIGNY-SUR-ROUDON :** parc du château ;
- > **SAINTPOURÇAIN-SUR-BESBRE :** Restaurant *L'Envie des Mets* à côté de l'église ;
- > **VAUMAS :** place de l'Église ;
- > **DOMPIERRE-SUR-BESBRE :** accueil dès 12 h au parc de La Roseraie (espace pique-nique avec food-trucks, buvette...).



N79

DOMPIERRE-SUR-BESBRE

21 SEPTEMBRE 2025

DOMPIERRE-SUR-BESBRE
N79
3^e Goulot
de Dompierre

règlement # 1

dans le cadre
de la semaine des
journées européennes
du patrimoine 2025

www.retromobiledompierre.sitew.fr



European Heritage Days
Journées européennes
du patrimoine



1. PRÉSENTATION

Le Goulot de Dompierre est une manifestation organisée par l'association Rétro Mobile Club Dompierrois, la première de ce type sur un axe est ouest, reconstituera ce que représentait la traversée de Dompierre-sur-Besbre au travers d'un épisode historique de la RN 79 que bon nombre de nos concitoyens ont eu l'occasion de vivre ou de subir avant l'ouverture de la tristement célèbre RCEA, transformée récemment en autoroute, l'A79 « La Bourbonnaise ».

Elle offre à tout amateur de véhicules anciens, participant ou visiteur, la possibilité de partager sa passion. La 3^e édition se déroulera le dimanche 21 septembre 2025 sur différents espaces publics ou privés.

Pour l'édition 2025, seront acceptés en priorité les véhicules mis en circulation jusqu'en 1990 inclus.

Désirant faire découvrir les diverses facettes de notre territoire (patrimoine paysan, industriel, historique, religieux) par le biais original de la voiture ancienne, objet animé du passé, évocateur de souvenirs pour tous, le RMCD a souhaité y associer 6 Communes environnantes: **Beaulon, Châtelperron, Diou, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Saligny-sur-Roudon, Vaumas.**

Le Rétro Mobile Club Dompierrois fut fondé en 1991 par des amoureux de la voiture ancienne. Sa vocation première est de réunir des amateurs de véhicules anciens et de tisser entre eux des liens de convivialité, de partage et d'échange.

Rien de plus naturel pour ses adhérents que de s'investir dans la vie associative, patrimoniale et événementielle du territoire, l'engagement individuel et collectif étant la motivation essentielle de ce projet.

2. ORGANISATEUR

Le 3^e Goulot de Dompierre est organisé par l'association **Rétro Mobile Club Dompierrois (RMCD)** ci-après dénommée « l'organisateur », initiatrice de la manifestation, qui en assure l'organisation, la promotion et l'animation par tous les moyens à sa convenance, après obtention des autorisations préfectorales et municipales réglementaires. Elle bénéficie de l'aide des services techniques communautaires et municipaux.

Le **RMCD** bénéficie de la collaboration de la **Ville de Dompierre**, de la **Communauté de Commune Entr'Allier, Besbre et Loire**, du **Comité des Fêtes de Dompierre**, des **commerçants dompierrois**, des Communes de **Beaulon, Châtelperron, Diou, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Saligny-sur-Roudon, Vaumas** et/ou des **lieux privés** de départ et des **partenaires privés**.

L'organisateur n'est tenu à aucune responsabilité en cas d'accidents de toute nature, incendie, tempête ou autre catastrophe que pourrait provoquer ou dont pourraient être victimes les participants. L'organisateur ne peut, par ailleurs, être tenu responsable en cas d'annulation de la manifestation pour des causes naturelles ou par non-obtention des autorisations légales. Les participants renoncent expressément à tout recours contre le RMCD.

En cas de force majeure (décision de l'État, sécurité civile, plan Vigipirate, alerte rouge...), l'organisation peut être amenée à annuler la manifestation sans aucun recours possible d'indemnisation.

3. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

- **De 8 h 30 à 11 h**, les participants devront se présenter dans leur commune de départ où leur sera remis un sac d'accueil contenant 1 plaque rallye, 2 tickets pour café/viennoiserie, une carte regroupant les itinéraires à l'attrait touristique ou historique reliant les 7 communes associées à la manifestation.

Les points d'accueil resteront ouverts jusqu'à 12 h. Après 12 h, rendez-vous à **Dompierre-sur-Besbre, Parc de la Roseraie, accès fléché, derrière la caserne des pompiers.**



21 SEPTEMBRE 2025

DOMPIERRE-SUR-BESBRE
N79
3^e Goulot
de Dompierre

règlement # 2

dans le cadre
de la semaine des
journées européennes
du patrimoine 2025

www.retromobiledompierre.sitew.fr



European Heritage Days
Journées européennes
du patrimoine



La plaque rallye devra être visible de l'extérieur du véhicule de façon à identifier facilement les participants par les organisateurs et de pouvoir les insérer dans les villages associés sans générer un ralentissement trop important de la circulation.

Les participants feront à leur gré leur itinéraire et leurs visites dans les villages associés.

À **Dompierre-sur-Besbre** auront lieu l'accueil au Parc de la Roseraie, les différentes animations, l'exposition des véhicules participants, les balades à cheval...

- **12 h :** ouverture aux véhicules participants de l'espace d'exposition et de l'espace pique-nique au Parc de la Roseraie. Présence de food-trucks et buvette.
- **14 h :** parc la Roseraie : animations diverses, rencontres avec les participants...
- **15 h :** départ de la concentration et du bouchon dans les rues de Dompierre (itinéraire défini). Décoration des rues par le Comité des Fêtes de Dompierre et les commerçants dompierrois. Accessoires, scénettes, tenues et ambiance d'époque appréciés.
- **17 h :** remise de prix et fin des festivités.

4. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Par le fait d'envoyer le dossier de demande d'inscription, tous les participants se soumettent au présent règlement. **Privilégier les inscriptions en ligne via le site internet du club** en cliquant sur le lien « INSCRIPTION EN LIGNE » du Goulot. Par ailleurs, le bulletin d'inscription peut être téléchargé à partir du site du **Rétro Mobile Club Dompierrois**. Dans ce cas, il devra être adressé à « **RMCD Mairie 03290 Dompierre-sur-Besbre** » avant le 13 septembre 2025 accompagné d'un chèque de **participation de 15 €/véhicule** à l'ordre de « **Rétro Mobile Club Dompierrois** » et d'une enveloppe timbrée avec votre adresse permettant, en retour, l'envoi de votre **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** accompagnée du **PASS Goulot (gratuit pour les deux-roues, les avant-guerre et les utilitaires de + 3,5 t)**.

L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision.

L'organisateur notifie en temps utile par mail ou par courrier la validation de la demande d'inscription, qui est nominative et incessible. Toutes les rubriques doivent être complétées. À partir de ces renseignements, seront établies les attestations de participation et tout document utile.

Tout bulletin incomplet ou non accompagné du chèque de règlement ne pourra être pris en compte (si inscription par courrier). Une fois validée, cette inscription est ferme et non remboursable, même en cas de défection du participant. **Une plaque rallye, à opposer visiblement sur le véhicule**, est remise au point d'accueil correspondant le dimanche 21 septembre 2025 de 8 h 30 à 11 h.

5. OBLIGATIONS DES ÉQUIPAGES PARTICIPANTS

Les participants sont tenus de présenter un véhicule conforme au Code de la route et en bon état d'entretien, d'observer en tout point les dispositions du Code de la route et des arrêtés municipaux, ainsi que les prescriptions du service d'ordre et les consignes verbales et écrites de l'organisateur. Ils devront suivre les injonctions que les services de police et de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique. Chaque participant devra être titulaire d'une assurance couvrant les risques inhérents à ce type de manifestation et des documents réglementaires à sa conduite (permis de conduire, certification d'immatriculation, assurance à jour etc.). Tout véhicule ou participant ne répondant pas à ces critères ne sera pas admis.

En dehors des parties privatisées, les véhicules doivent s'intégrer dans la circulation et rouler à vitesse normale pour ne pas perturber le trafic. Dans les parties privatisées, la vitesse doit être réduite particulièrement dans les zones occupées par les spectateurs. La responsabilité personnelle de chaque participant demeure pleine et entière au regard de ses dispositions, prescriptions et consignes.

Chaque véhicule doit avoir sa plaque rallye de manière visible. Pour stationner sur les parkings réservés, il y a lieu de suivre les indications de l'organisation qui vous guidera en fonction de l'affluence.

Le véhicule accepté sur le circuit sera celui qui figure sur le dossier d'inscription. Dans le cas où il serait remplacé par un autre, le changement aura été préalablement accepté par l'organisateur.



21 SEPTEMBRE 2025

DOMPIERRE-SUR-BESBRE
N79
3^e Goulot
de Dompierre

règlement # 3

dans le cadre
de la semaine des
journées européennes
du patrimoine 2025

www.retromobiledompierre.sitew.fr



European Heritage Days
Journées européennes
du patrimoine



Il est vivement souhaité que les participants portent une tenue correspondante à la date de mise en circulation du véhicule.

Les participants s'engagent à respecter le règlement de la manifestation et le Code de la route français. Il leur est demandé d'éviter les accélérations brutales et freinages intempestifs sur les lieux afin de ne pas causer de dommages aux visiteurs, aux participants et à leurs véhicules. Chaque participant est responsable des enfants qui l'accompagnent et de l'ensemble de son matériel.

Les participants cèdent leur droit à l'image gratuitement à l'organisateur, qui ne pourra utiliser ces images qu'aux fins de promotion de la manifestation.

6. ASSURANCE, SECOURS, SÉCURITÉ ET ENCADREMENT

L'organisateur a souscrit une Police d'Assurance « Organisateur » auprès de Crédit Agricole Assurances garantissant la Responsabilité Civile pouvant incomber aux organisateurs et participants. Ces derniers attestent être assurés et dégagent l'organisateur de toute responsabilité concernant les dommages éventuels causés aux biens et aux personnes par leurs véhicules, ainsi qu'aux dommages causés à leur véhicule ou à leur personne. Ils circulent sous leur propre responsabilité en s'inscrivant à cette manifestation.

Le service de sécurité est organisé par une équipe de signaleurs bénévoles avec liaison téléphonique.

Le PC de la manifestation est installé à la Guinguette, à côté de la Caserne des Pompiers, Parc de la Roseraie à Dompierre.

Un plan de déviation et la signalétique sont mis en œuvre par les équipes de bénévoles.

Le site de La Roseraie étant fréquenté par de nombreux visiteurs, la circulation se fera à vitesse réduite.

7. CONTRÔLE ET ACCÈS À L'ÉVÈNEMENT

L'organisateur a la responsabilité d'assurer le contrôle des fiches d'inscriptions.

Les participants doivent se présenter aux points d'accueil munis et de leur « **PASS** » s'ils souhaitent accéder à la manifestation.

8. FRAUDE

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire une attestation de participation de quelque manière que ce soit. La personne qui reproduit l'attestation et/ou l'utilisateur d'une copie sont passibles de poursuites. En cas de perte ou de vol, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'utilisation illicite de l'attestation.

9. PROPRIÉTÉ DES LIEUX

Il est demandé à chacun de ne pas jeter par terre papiers, prospectus, gobelets et autres déchets. Des poubelles seront disposées en divers endroits dans le parc de la Roseraie et au niveau de la Guinguette.

10. STATIONNEMENT - CIRCULATION

Afin d'assurer la sécurité de tous et le bon déroulement de la manifestation, la circulation et le stationnement sont réglementés le 21 septembre 2025, des déviations et lieux de stationnement visiteurs sont signalés.





3^e Goulot de Dompierre

règlement # 4

21 SEPTEMBRE 2025

dans le cadre de la semaine des journées européennes du patrimoine 2025

www.retromobiledompierre.sitew.fr



European Heritage Days
Journées européennes
du patrimoine



11. RÈGLEMENT

Tout participant ou intervenant, ne se conformant pas à ces prescriptions, ayant une attitude désobligeante ou dangereuse envers l'organisation, les autres participants et intervenants, ou se comportant de manière incompatible avec l'esprit convivial de la manifestation, se verra exclu de la manifestation.

Il est demandé de suivre les conseils prodigués et de rester polis et courtois avec les bénévoles, les participants, les visiteurs, les personnels de la communauté de communes « Entre Allier, Besbre et Loire », etc.

L'organisateur fera respecter le règlement. En cas de problème sérieux que l'organisateur ne pourrait résoudre (violence, vol, alcoolisme) il se réserve le droit de demander l'intervention des services de Gendarmerie.

La candidature à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'ensemble du présent règlement.

Patrice Peronnet et Stéphane Moerman,
co-présidents du Rétro Mobile Club Dompierrois



N79

DOMPIERRE-SUR-BESBRE